



DOSSIER

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE 6 conseils pour alléger la note

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES, MAIS PÊCHE PAR SES FRAIS EXCESSIFS. UN POINT CRUCIAL POUR UNE ENVELOPPE QUI VOUS ENGAGE JUSQU'À LA RETRAITE! NOS CLÉS POUR S'EN SORTIR À BON COMPTE.

Instauré par la loi Pacte, le plan d'épargne retraite (PER) est né en 2019. Il remplace tous les anciens dispositifs, tant ceux d'épargne retraite individuelle (contrat Madelin, Perp...) que ceux d'entreprise (Perco, Article 83...). Et il a du succès: fin janvier 2021, le PER individuel, ou Perin, a déjà été souscrit par 1,24 million de personnes, pour un montant de 13,4 milliards d'euros, selon la Fédération française de l'assurance (FFA).

Le PER séduit grâce à plusieurs améliorations par rapport aux précédentes formules. En particulier, il n'est plus obligatoire de sortir son argent en rente viagère - vous avez désormais le choix entre une sortie en rente ou en capital, et vous pouvez même mixer les deux formats. Deuxième amélioration: la possibilité d'une sortie anticipée pour acheter sa résidence principale - notez toutefois que ce cas exceptionnel supporte une

fiscalité peu favorable. Sinon, les versements sont taxés au barème progressif avec les autres revenus du foyer et les gains subissent la flat tax (prélèvement forfaitaire unique) de 30%. Enfin, le PER conserve un atout majeur des anciens Perp et Madelin: on peut déduire les versements réalisés sur l'enveloppe de ses revenus imposables, afin de réduire sa facture fiscale. Principale ombre à ce tableau: des frais élevés, qui pèsent sur le long terme. Pour profiter des avantages du PER sans en subir les méfaits, observez les conseils suivants.

1 Choisissez bien votre intermédiaire

L'offre s'est enrichie ces 12 derniers mois. L'épargnant a le choix entre plusieurs dizaines de plans d'épargne retraite, car tous les acteurs du secteur (banques, assureurs, mutuelles, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine...) ont le leur. Selon vos besoins, vous vous orienterez vers l'un ou l'autre. Il faut néanmoins avoir à l'esprit que l'offre des grandes banques de détail est assez basique, et comporte un choix de supports ou d'options restreint. En revanche, ces contrats sont accessibles avec de petits montants (30 euros pour BNP Paribas Multiplacements PER, 50 euros pour PER Assurance Retraite du Crédit Mutuel-CIC, par exemple). Et les frais sont ordinairement raisonnables, sans pour autant être les mieux-disants du marché. Les amateurs de simplicité trouveront un meilleur rapport qualité-prix chez les mutuelles, aux tarifs souvent plus avantageux. La MACSF, notamment, propose un PER avec des frais de gestion limités à 0,5% par an. Et les frais sur versement, dans la moyenne haute (3%), sont ramenés à 0,6% si des virements réguliers sont programmés (à partir de 30 euros par mois). D'autres

FOCUS Le PER à points : un ovni

La majorité des PER prennent la forme d'une assurance vie, mais quelques-uns fonctionnent par points. Citons Garance Sérénité, le PER de la mutuelle Garance, et le PER Préfon, dédié aux fonctionnaires. Le principe? Vous achetez des points pendant la durée de cotisation, ils ont une valeur de service. Le prix du point dépend de votre âge, donc du délai vous séparant de la retraite. La valeur de service équivaut à la valorisation du point une fois

à la retraite. Elle évolue selon les résultats financiers annuels de l'assureur. «À tout moment, vous connaissez le montant de votre rente annuelle puisque ce dernier correspond au nombre de points acquis multiplié par la valeur de service», note Thomas Nérot. L'assureur gère ces contrats, à l'instar du fonds en euros, c'est rassurant. La gestion sera moins dynamique que pour une formule pilotée. Étant garantie, la valeur du point ne peut pas baisser.



noms bien connus offrent des produits de qualité à faible coût (la Maif, la Maaf, la Macif ou encore Ampli Mutuelle pour les indépendants). Principal défaut de ces contrats : un choix limité de supports risqués, ce qui ne conviendra pas aux épargnants les plus aguerris. Ces derniers pourront se tourner vers Internet, qui cumule offre pléthorique et frais comprimés.

Les contrats distribués sur le web figurent d'ailleurs en bonne place dans notre sélection (lire p. 17). À noter, par exemple, les efforts du PER Placement-direct, qui donne accès à des exchange-traded funds (ETF, lire le lexique p. 10), des fonds indiciels très peu chargés, avec un coût de gestion réduit, à 0,6% par an. Autre offre bon marché : celle de Yomoni, à 0,3% de frais de gestion annuels. Ce contrat est cependant atypique, puisqu'il s'agit d'un PER au format de compte-titres ; il ne comporte donc pas de fonds en euros et sa fiscalité diverge, sur certains points, des PER au format assurance vie. Enfin, ceux qui veulent davantage d'encadrement et de conseils trouveront de bons produits chez les experts en gestion de patrimoine, ou dans les associations d'épargnants comme l'Afer ou l'Agipi. Mais là, ils doivent se préparer à payer le prix fort !

2 Étudiez les différents paramètres du contrat

Quels sont les frais à analyser dans le cadre d'un PER ? Tout d'abord, ceux sur versement, compris entre 0 et 5%. Rares sont les intermédiaires à appliquer le taux maximum (sur Internet, ils n'existent d'ailleurs pas). Même dans un réseau physique, au-delà de 3%, c'est cher payé. Sachez, en outre, que ces frais sont toujours négociables. Les conseillers acceptent généralement de faire un geste commercial. Si vous optez pour un

prélèvement automatique chaque mois ou trimestre, pensez à vous assurer que le rabais porte bien sur l'ensemble de vos versements.

Examinez très attentivement les frais de gestion du contrat. L'air de rien, les écarts sont énormes d'un produit à l'autre. Le mieux-disant du marché est à 0,3% (PER Yomoni), quand les plus onéreux dépassent 1% (tel Allianz PER Horizon). Une différence qui pèse lourd sur la durée ! Schématiquement, un écart de 0,7% sur les frais de gestion pour un capital investi de 100 000 euros, qui rapporte 3% par an en moyenne, représente un manque à gagner d'approximativement 15 000 euros sur 15 ans (lire également l'encadré « Impact des frais », p. 9).

Faites aussi attention aux frais facturés à l'occasion des arbitrages, c'est-à-dire quand vous cédez un support pour investir sur un autre. Pour ceux qui souhaitent gérer librement leur PER, cette ponction constitue un véritable handicap. Il leur faut cibler les contrats qui ne facturent pas les transactions, ou qui en offrent plusieurs chaque année. Et veiller aux modalités : certains ne les font pas payer quand les arbitrages sont rendus via Internet, mais ils les comptent s'ils sont réalisés par papier...

3 Préférez la gestion pilotée à la gestion sous mandat

Par défaut, le PER prévoit une gestion pilotée à horizon, dotée d'un profil de risque équilibré. En clair, votre capital est investi sur plusieurs fonds selon une répartition définie par l'assureur, l'ensemble affichant un niveau de risque moyen ou équilibré. Plus vous vous approchez de la retraite, moins cette allocation est risquée. C'est l'assureur qui effectue cette « désensibilisation »



selon une grille prévue par la loi. Celle-ci fixe la part des actifs à faible risque devant figurer dans l'allocation en fonction du nombre d'années vous séparant de la retraite. Pour un profil équilibré, la part des actifs à faible risque doit être d'au moins 50% à cinq ans de la retraite. Deux ans avant, elle grimpe à 70%.

La plupart des contrats proposent trois profils de risque: épargnant prudent, équilibré ou dynamique - la part des actions (valeurs moins risquées) y étant croissante. Mais rien n'empêche de multiplier les profils, y compris en ajoutant des thématiques d'investissement. Ce mode de gestion par l'assureur est parfait pour qui ne souhaite pas piloter son PER soi-même. En revanche, il est basique: ne comptez pas sur un suivi fin des marchés. C'est pourquoi certains contrats intègrent aussi une gestion sous mandat, réalisée par une société spécialisée. Cette fois, le gérant a pour objectif de suivre les marchés et de dégager la meilleure performance possible. Mais cette option coûte cher! Comptez 1,5% de frais par an en moyenne, sauf rares exceptions (Mes-placements.fr donne accès à l'expertise d'Amiral Gestion ou de la fintech Active Asset Allocation pour un coût plutôt modeste). Autre option: garder la gestion pilotée, mais supprimer la désensibilisation au fil du temps (chez Yomoni et à la Maif): utile pour les épargnants n'ayant pas besoin de piocher dans leur PER une fois la retraite venue.

4 Ne zappez pas la rente

La rente viagère n'a pas bonne presse, et rares sont les épargnants souscrivant un placement dans cette optique. En effet, lors d'une sortie en rente, vous abandonnez votre capital à un assureur en contrepartie du paiement d'une somme fixe tous les mois, ou tous les trimestres, jusqu'à votre décès. Le montant est calculé en fonction de votre espérance de vie. La rente présente des inconvénients (notamment en cas de décès précoce), mais offre la garantie de percevoir des revenus complémentaires sans limite de durée. *«Les gens estiment mal les sommes dont ils vont avoir besoin, souligne Thomas Nérot. Or, une fois à la retraite, on a de grandes chances de vivre encore 30 ans.»*

Il serait dommage d'écarter cette option d'office sans savoir quelle sera votre situation financière une fois retiré de la vie active. N'hésitez pas à vous renseigner un minimum. D'abord sur les options offertes par le contrat (il en existe de nombreuses permettant de moduler la rente selon ses besoins), ensuite sur le coût de la rente. Sur ce point, il faut d'abord étudier les frais sur arrrages (dus périodiquement à un créancier), une commission prélevée sur chaque montant versé par l'assureur. Elle représente la plupart

du temps 3%, mais certains (rares) assureurs sont mieux-disants, à l'image de la Macif (1%) ou de Garance (0%). On trouve quelques bonnes surprises aussi du côté des contrats bancaires. Penchez-vous ensuite sur la ponction opérée sur l'encours de rente au titre de sa gestion. Le taux est en général proche des frais de gestion du contrat, cependant des assureurs se «ratrapent» sur ces coûts méconnus. *«Il ne faut pas négliger ces frais à payer pendant toute la durée de la rente, soit parfois plus de 20 ans», souligne Guillaume Eyssette, directeur associé de Gefinéo.*

5 Faites jouer les transferts

Contrairement à l'assurance vie, le PER permet de transférer son contrat chez un autre assureur. C'est prévu et encadré par la loi. Une possibilité bienvenue pour une enveloppe de long terme, et qui vous donne les moyens de faire face dans deux cas délicats: le contrat se détériore par rapport aux offres concurrentes ou c'est votre situation personnelle et vos besoins qui évoluent. Quoi qu'il en soit, vous pourrez transférer vos avoirs sur un autre contrat gratuitement après cinq ans. Avant ce délai, les frais sont plafonnés à 1%. Une fois votre demande de transfert réalisée auprès de l'assureur, ce dernier dispose de trois mois au maximum pour l'exécuter.

6 Utilisez votre PER collectif

L'une des spécificités du PER, c'est qu'il comporte trois compartiments. Le premier recueille les dépôts volontaires, c'est le compartiment principal lorsqu'on souscrit un PER individuel. Le deuxième est destiné aux versements issus de l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement...). Enfin, le troisième est dédié aux versements obligatoires du salarié ou de l'employeur (correspondant à l'ancien contrat de retraite supplémentaire Article 83). Pour les employés bénéficiant d'un PER collectif, il est tout à fait possible de réaliser des versements sur cette enveloppe. C'est intéressant à deux titres. D'abord, les enveloppes collectives négociées par les entreprises sont souvent moins lourdes en frais, et en plus elles prennent ces derniers en charge en bonne partie. Enfin, cela devient carrément avantageux si l'employeur prévoit de l'abondement: les sommes que vous versez sur votre plan sont non seulement déductibles de vos revenus, mais elles permettent également de déclencher cet abondement. ♦



PLACEMENTS

Limitez les frais

NOTRE SÉLECTION 9 PER INDIVIDUELS AUX FRAIS COMPRESSÉS



NOM DU PERIN DISTRIBUTEUR (ASSUREUR)	VERSEMENT LIBRE INITIAL MINIMAL (versements programmés mensuels)	FRAIS SUR VERSEMENT	FRAIS DE GESTION EURO/UC	NOMBRE DE SUPPORTS EN GESTION LIBRE	Notre avis
AMPLI-PER LIBERTÉ AMPLI PATRIMOINE (AMPLI MUTUELLE)	150 € (30 €)	0%	0,5 %/ 0,4 % ⁽¹⁾	9	⊕ Tarification très attractive ⊕ Offre financière bien conçue avec 3 ETF et 2 SCPI ⊖ Choix de supports très restreint ⊖ Contrat réservé aux travailleurs non salariés et indépendants
ÉVOLUTION PER ASSURANCEVIE.COM (AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE)	500 € (50 €)	0%	0,6 %/ 0,6 %	121	⊕ Contrat simple et bien doté en supports financiers ⊕ Possibilité de mixer gestion libre et gestion à horizon ⊕ Garantie plancher incluse à hauteur de 300 000 € ⊖ Diversification limitée pour un courtier en ligne
PER WINALTO RETRAITE MAAF (MAAF VIE)	300 € (50 €)	2%	0,6 %/ 0,6 %	23	⊕ Contrat simple avec possibilité de personnaliser sa gestion à horizon ⊕ Garantie plancher incluse à hauteur de 100 000 € ⊕ Formule 100 % fonds en euros accessible ⊖ Un seul arbitrage gratuit par an
MULTI HORIZON RETRAITE MACIF (MUTAVIE)	150 € (50 €)	1%	0,6 %/ 0,8 %	15	⊕ Tarification serrée, notamment sur la sortie en rente ⊕ Garantie plancher incluse ⊕ Accès au service « Mon projet retraite » pour préparer son départ ⊕ Accès à une sélection de fonds ISR ⊖ Choix de supports financiers limité
RES RETRAITE MACSF (MACSF ÉPARGNE RETRAITE)	200 € (30 €)	3%	0,5 %/ 0,5 %	15	⊕ Frais de gestion très serrés ⊕ Frais sur versement à 0,6 % en cas de prélèvements automatiques ⊕ Gamme de fonds de qualité ⊖ Choix d'investissements limité
PER RESPONSABLE ET SOLIDAIRE MAIF (MAIF VIE)	30 € (30 €)	2,4%	0,6 %/ 0,6 %	9	⊕ Accessible à toutes les bourses ⊕ Supports financiers 100 % ISR ou solidaire ⊕ Accès à une gestion profilée non dégressive dans le temps ⊖ Liste de supports courte ⊖ Un seul arbitrage gratuit par an
MES-PLACEMENTS LIBERTÉ PER MES-PLACEMENTS. FR (SPIRICA)	500 € (100 €)	0%	2 %/ 0,5 %	710	⊕ Offre financière très riche incluant du <i>private equity</i> , des ETF, des titres vifs, un fonds croissance... ⊕ Gestion à horizon, exposée à l'immobilier et au non coté ⊕ Accès à deux gestions sous mandat à bas coût ⊖ Fonds en euros nouvelle génération garanti à 98 %
PER PLACEMENT- DIRECT PLACEMENT- DIRECT.FR (SWISS LIFE)	900 € (100 €)	0%	0,6 %/ 0,6 %	945	⊕ Pas de contrainte d'accès au fonds en euros ⊕ Vaste choix de supports en unités de compte (près de 1 000) incluant des ETF et de l'immobilier ⊕ Frais de gestion limités, options de gestion et arbitrages inclus ⊖ PER à destination des investisseurs avertis
PER YOMONI YOMONI (SURAVENIR)	1 000 € (100 €)	0%	SO ⁽²⁾ / 0,3 %	SO ⁽²⁾	⊕ Frais de gestion imbattables ⊕ Gestion pilotée conçue avec quatre supports peu chargés en frais ⊕ Possibilité de désactiver la désensibilisation au moment de la retraite ⊖ Absence de fonds en euros

(1) (+ 10% de la performance) / (0,65% sur les SCPI). (2) SO : sans objet.